



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DU COMMERCE,
DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Newsletter l'Entreprise

1^{er} Mars 2024

Bulletin d'information N°0002





Monsieur Serge Gnaniodem PODA

Ministre du Développement Industriel, du Commerce,
de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises

Chères femmes du Burkina Faso,

En prélude à la célébration de la Journée Internationale de la Femme cette année 2024, je souhaite vous adresser mes salutations les plus chaleureuses et exprimer ma profonde admiration à l'endroit de toutes les femmes pour la contribution inestimable que vous apportez au développement économique de notre cher pays, le Burkina Faso.

La Journée Internationale de la Femme est l'occasion pour nous de célébrer vos réalisations remarquables dans tous les domaines de la société, que ce soit dans le secteur de l'industrie, du commerce, de l'artisanat de l'entrepreneuriat ou de la fonction publique.

La détermination, l'ingéniosité et la persévérance dont vous faites preuve, sont une source d'inspiration pour tous. En tant que Ministre en charge du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et de la promotion de PME du Burkina Faso, je suis pleinement conscient de l'importance du rôle que vous jouez dans le tissu économique de notre nation.

Votre participation active dans tous les secteurs contribue à la croissance économique, à la création d'emplois et à l'amélioration des conditions de vie de nombreuses familles à travers le pays.

Nous devons également reconnaître les défis auxquels vous êtes confrontées quotidiennement, tels que l'accès limité au financement, les obstacles bureaucratiques, les inégalités de genre persistantes et les stéréotypes sociaux. Je tiens à vous assurer que mon département

s'engage fermement à créer un environnement favorable à la hauteur de vos attentes.

Dans cette optique, nous continuerons à mettre en place des politiques et des programmes visant à vous faciliter l'accès aux services financiers avec l'AFPME et d'autres structures, à promouvoir l'entrepreneuriat féminin, à renforcer vos compétences commerciales. Vous faciliter l'intégration dans les chaînes de valeur internationales est également une de nos priorités.

Nous travaillerons en étroite collaboration avec nos partenaires nationaux et internationaux pour promouvoir l'égalité des sexes et éliminer les barrières qui vous empêchent de réaliser votre plein potentiel.

En outre, je vous encourage à continuer de vous élever, d'innover et de briser les plafonds de verre qui limitent vos aspirations. Ensemble, nous pouvons bâtir un Burkina Faso plus résilient, plus fort, plus inclusif et plus prospère pour tous.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude à toutes les femmes qui travaillent au sein du département ainsi que toutes celles des différentes structures publiques et privées du pays. L'engagement et l'expertise dont vous faites montre, sont essentiels à notre mission de promouvoir un développement endogène durable.

En conclusion, je réaffirme mon engagement à soutenir et à promouvoir les droits et l'autonomisation de toutes les femmes sans distinction de couche sociale. Ensemble, nous pouvons réaliser une société plus juste et égalitaire, où chaque femme a la possibilité de réaliser ses rêves et de contribuer pleinement au développement du Burkina Faso.

Joyeuse Journée Internationale de la Femme !

M. Serge Gnaniodem PODA

Officier de l'Ordre de l'Étalon

Ministre du Développement Industriel, du Commerce,
de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises

Cérémonie officielle de lancement du projet ECOTEC le vendredi 15 mars 2024 dans la Salle de Conférences du Centre International de Conférences de Ouaga 2000 à 09 heures

Le Gouvernement du Burkina Faso et la Banque mondiale, ont procédé, le lundi 29 mai 2023, à Ouagadougou, à la signature d'un accord de financement de 105 milliards de F CFA destinés à la mise en œuvre du Projet d'appui à l'entrepreneuriat, au développement des compétences et à l'adoption technologique (ECOTEC). L'objectif de développement du projet (ODP) est « améliorer l'accès des MPME au financement, à la technologie et à une main-d'œuvre mieux formée ».

Objectifs spécifiques du projet :

- Renforcer l'environnement propice au développement des MPME ;
- Améliorer l'accès au financement pour les MPME et les investissements verts ;
- Développer une main-d'œuvre productive et entrepreneuriale ;
- Intervention d'urgence (CERC).

Remises de kits de production aux PDI

Dans le cadre de la mise en œuvre de « l'initiative de Renforcement du Capital Productif des Personnes Déplacées Internes (IRCP-PDI) », le Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises a lancé un appel à candidatures pour la sélection de 100 personnes déplacées internes ayant du potentiel dans des activités génératrices de revenus en vue de leur doter en kits de production à l'effet d'améliorer leurs conditions de vie.

L'initiative est exécutée dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord, de l'Est, du Nord, du Sahel et du Sud-Ouest. Le calendrier de remise d'une partie des Kits est le suivant :

 **06 Mars 2024**  **Région de la Boucle du Mouhoun**

 **07 Mars 2024**  **Région de l'Est**

 **12 Mars 2024**  **Région du Nord**





BON A SAVOIR

Dans le but de simplifier les démarches liées aux investissements privés et d'assurer leur sécurité, le Secrétariat Permanent chargé du Suivi des Réformes des Licences d'Affaires (SP-SRLA) met à la disposition des investisseurs et des potentiels investisseurs le répertoire des licences d'affaires sectorielles. La version de juin 2023 répertorie 489 licences d'affaires sectorielles délivrées au Burkina Faso. Ce répertoire, constamment mis à jour, constitue une ressource informative essentielle pour les demandes de licences d'affaires dans notre pays. Il offre des détails sur la définition de la licence d'affaires, la base légale, les conditions requises, les documents nécessaires, le coût de la licence, la structure responsable de la licence, le délai de traitement de la demande, la durée de validité et l'autorité signataire de la licence.



Pour toute information complémentaire, vos services voudront bien prendre attache avec le **SP-SRLA** aux numéros suivants : **76 90 34 40** ou **71 65 18 71**.



IMMERSION AU SEIN DE L'AGENCE DE PROMOTION DE L'EXPERTISE NATIONALE (APEN)

L'Agence de promotion de l'expertise nationale (APEN), institution dédiée à la promotion et à la valorisation de l'expertise nationale au Burkina Faso, se dévoile aux lecteurs à travers sa présentation et son organisation, ses résultats majeurs depuis son opérationnalisation en 2021 et les ses perspectives pour le développement de l'expertise nationale.

L'Agence de Promotion de l'Expertise Nationale (APEN) est un Etablissement Public de l'Etat à caractère Professionnel (EPP) qui a pour mission la promotion et la valorisation de l'expertise nationale. Elle a été créée par loi n°006-2011/AN portant réglementation des professions de l'expertise nationale. Cette loi définit en son article 02, l'expertise nationale comme « *l'ensemble des prestations intellectuelles de services qui concourent au développement socio-économique, culturel et politique* ».

Le décret N°2013-208/PRES/PM/MICA/MEF du 02 avril 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'APEN, précise le champ d'intervention de l'Agence qui est chargée entre autres de :

- gérer la stratégie de promotion de l'expertise nationale ;
- organiser et suivre les agréments des experts ;
- mettre en place le fichier central d'experts nationaux ;
- coordonner et superviser toutes les actions relatives à l'exercice des professions d'expert.

Le contexte actuel de crise multidimensionnelle que traverse le Burkina Faso et le cap pris au plus haut sommet de l'Etat qui promeut le développement endogène commande que l'expertise nationale soit au cœur de toutes les actions de développement. La communauté des experts agréés entend apporter sa contribution dans la réflexion stratégique afin de juguler la crise et mettre le pays sur les rails du développement durable. Nous sommes disponibles et restons à l'écoute de tous les acteurs. N'hésitez pas à nous rendre visite ou à nous contacter.

WhatsApp : (+226) +226 70 72 46 06





ANNONCES



Vous souhaitez en savoir plus sur une des structures du Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises, contactez la Direction de la Communication et des Relations Presse au **+226 76 20 18 30**

pour que votre sollicitation soit prise en compte dans un des numéros de votre NEWSLETTER L'ENTREPRISE.



COMMUNIQUÉS

Communiqué N°024-0002/MDICAPME/CAB

« Rappel de l'interdiction des boissons énergisantes, énergétiques alcoolisées et à substances dopantes »

Le Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises rappelle à l'ensemble de la population que la production, l'importation, la commercialisation, la détention et la distribution à titre gratuit des boissons énergisantes sans alcool et alcoolisées et des boissons énergétiques alcoolisées et à substances dopantes sont formellement interdites sur toute l'étendue du territoire conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel N°2023-00439/MDICAPME/MSUP/MEEA/MATDS/MEFP du 25 octobre 2023 portant réglementation de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des boissons sans alcool, des boissons énergisantes alcoolisées ou sans alcool et des boissons énergétiques sans alcool et sans substances dopantes au Burkina Faso.





Utiliser le fil produit localement,
c'est contribuer à la promotion
de toute la filière coton
au Burkina Faso

*FILSAH, le leader du fil 100% coton
en Afrique de l'Ouest*

